Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de la Fédération Française de la Construction Passive
Volume 42 Folio 73
du 6 décembre 2023 à 16h30 à la Brasserie des Châteaux
18, rue des Rustauds à 67700 MONSWILLER

L'assemblée convoquée par son Président a à l'ordre du jour les points suivants :

- rapport moral du Président
- rapport d'activité 2023
- projets 2024
- rapport financier du trésorier
- questions diverses.

Etaient présents :

- les membres statutaires au nombre de 8 présents qui ont émargé la feuille de présence
- les membres adhérents au nombre de 21, qui ont émargé la feuille présence.

L'assemblée régulièrement convoquée selon l'article 9 des statuts a débattu selon l'ordre du jour. Personne ne demandant plus la parole, le Président a mis aux voix pour les seuls membres autorisés, les résolutions suivantes :

1ère résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport moral du Président de l'association et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction pour l'exercice clos le 30 juin 2023.

2e résolution :
L'assemblée des membres habilités approuve à l'unanimité le rapport d'activité pour l'exercice arrêté au 30 juin 2023 et décharge le Président dans l'exercice de sa fonction.

3e résolution :
Le Président a mis aux voix le rapport financier du trésorier assisté du cabinet comptable Hans et Associés à Molsheim, faisant apparaître pour l'exercice clos le 30 juin 2023 un résultat bénéficiaire de 7 701,55 €. L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport, donne quitus au trésorier ainsi qu'au cabinet comptable et affecte le résultat en report à nouveau.

4e résolution :
L'assemblée approuve les projets pour l'exercice 2023/2024 et renouvelle sa confiance au Président M. BRESSO Pascal

De tout ce qu'a dressé le présent procès verbal, il est donné tout pouvoir au Président pour accomplir toutes formalités.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures, et le Président invite l'ensemble des personnes présentes autour d'un vin d'honneur.

Fait à Saverne, le 6 décembre 2023

Signé par :
le président Pascal BRESSO

le trésorier Pascal Willem

le cabinet d'expertise comptable Hans et Associés représenté par Pascal WILLEM